

## Deuxième séance, mercredi 14 novembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal; 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007; Direction de l'économie et de l'emploi; Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction de la santé et des affaires sociales. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: MM. Pascal Kuenlin, Olivier Suter, Claude Chassot, Patrice Jordan et Jean-François Steiert.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

### Communications

**Le Président.** 1. Je vous informe que ce matin nous recevrons une délégation du Bureau du Grand Conseil du canton du Valais. Il nous rejoindra aux environs de 10 heures et suivra nos débats tout d'abord dans la salle du Grand Conseil, puis, après la pause, depuis le 2<sup>e</sup> étage afin de laisser la tribune aux familles des élus.

Je vous rappelle en effet que ce matin auront lieu les élections protocolaires, soit la présidence et les deux vice-présidences du Grand Conseil ainsi que la présidence du Conseil d'Etat. Les bulletins de vote seront distribués en début de matinée, mais les résultats ne seront annoncés qu'après la pause. Ce ne sont pas les seules élections qui nous attendent ce matin. En effet, nous devons également procéder aux élections des assesseurs et assesseurs suppléants des sept justices de paix. Nous vous avons remis à cet effet un extrait du préavis du Conseil de la magistrature. Il s'agit du document vert. Ce tableau vous aidera au moment de remplir le bulletin de vote.

2. Vous avez également reçu une invitation sur vos pupitres, invitation très spéciale, car il s'agit d'une conséquence directe de l'acceptation par le Grand Conseil en mai 2006 de la motion Martin Tschopp (prix pour le travail social et le travail avec les jeunes dans le canton de Fribourg).

3. Avant de poursuivre l'ordre du jour de cette matinée, je vous informe qu'aujourd'hui mercredi 14 novembre est la journée mondiale de la lutte contre le diabète.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

#### Deuxième lecture

CHAPITRES 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR,

<sup>1</sup> Message pp. 1682 ss; entrée en matière et première lecture le 13 novembre 2007, BGC pp. 1582 ss.

PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 79.*

## Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: suite de l'examen de détail

*Direction de l'économie et de l'emploi*

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Le budget général de cette Direction prévoit une augmentation de 35,62% par rapport aux comptes 2006, soit un excédent de dépenses de 161 869 444 francs contre 119 358 831 francs aux comptes 2006. L'augmentation est comme je l'ai dit de près de 36%, donc très importante. La majeure partie provient de l'entrée en vigueur de la RPT, qui touche particulièrement deux services de cette Direction, soit la Promotion économique et le Service des transports et de l'énergie. Dans le domaine de la promotion économique, l'introduction de la nouvelle politique régionale induit une augmentation de 4,5 millions de francs soit près de 83%. Des montants importants sont effectivement prévus comme subventions et investissements dans le cadre des modifications de la loi sur la promotion économique, dont le Grand Conseil sera saisi prochainement.

La création d'un nouveau poste est prévue pour l'engagement d'un responsable de la nouvelle politique régionale. Il s'agira vraisemblablement d'un économiste, qui devra coordonner la mise en place de la nouvelle politique régionale, assurer les relations avec tous les partenaires, évaluer et suivre les projets. Ce domaine de la nouvelle politique régionale constitue pour l'instant une grande inconnue au niveau des incidences financières, ceci d'autant plus que la Confédération vient de restreindre les montants alloués. Dans le Service des transports et de l'énergie, une augmentation de près de 75% par rapport aux comptes 2006 est dans ce budget. Ceci correspond à un montant de 17 750 000 francs. Suite à nouveau à la répartition des tâches Confédération-cantons, le taux de financement passe de 21% à 43% pour toutes les indemnités d'exploitation des différentes compagnies de transport qui sont citées dans les postes du budget et que je ne relèverai pas ici. Je relèverai que les communes, selon la loi sur les transports, participent à raison de 40% aux indemnités octroyées par le Canton au titre de trafic régional. Et pour les investissements de ces compagnies de transport, le pourcentage de financement passe de 56% à 43%.

En ce qui concerne le Service de la formation professionnelle, le changement de forme de subventionnement annoncé interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Jusqu'au 31 décembre, la Confédération subventionne la formation professionnelle selon le régime des frais dits effectifs, mais dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la formation professionnelle sera uniquement financée par un sys-

tème basé sur un versement unique et forfaitaire par personne effectuant une formation professionnelle initiale. Les contributions pour les apprentis suivant leur formation hors canton, à la position 351.002, selon l'accord intercantonal qui est entré en vigueur, sont augmentées dès la rentrée scolaire de 4170 francs à 6000 francs pour un ou deux jours de cours. Pour les apprenants suivant une formation de base comme les écoles de métier mais à plein temps, à l'extérieur du canton, le coût passe de 9380 francs à 12 000 francs par élève. A la position 365.000 (subventions cantonales) se trouve l'estimation de la subvention à l'EMAF, l'Ecole de multimédia et d'art de Fribourg, selon des calculs du nouveau système de forfaits. Une nouvelle convention est en préparation entre la Direction de l'économie et l'EMAF. A la position 366.005, c'est à nouveau une estimation calculée par apprenant et par jour et la valeur de ces forfaits a été calculée selon une enquête nationale auprès des organisations du monde du travail. Il y a aussi un montant prévu pour les investissements. A la position 375.041, sous ce numéro seront dorénavant uniquement comptabilisées les subventions relatives aux locations et constructions pour ce qui touche la formation professionnelle. Pour 2008, l'augmentation est due à la nouvelle construction du site de «Derrière-les-Remparts». Pour ce service, il est encore à relever qu'il y aura l'engagement nouveau à 50% d'une personne prévue pour les apprentis pour le suivi, la coordination des apprentis, je crois que c'est important de le relever.

Au centre de charges 35.10, Service public de l'emploi, à la position 301.100, il est prévu deux inspecteurs de travail pour le contrôle du travail au noir, dont un qui sera pris sur le pool, puisque – vous le savez – il y a plusieurs postes dans le pool mais qui n'ont pas de financement et comme ces inspecteurs génèrent des entrées financières, ceci permet de dégager un poste et le solde du coût est pris en charge par la Confédération. A la position 319.007 un montant de 35 000 francs est prévu pour les frais de fonctionnement de la collaboration interinstitutionnelle, dont on parle et qui est nécessaire. A la position 360.007, la part du canton au financement de l'assurance chômage augmente en raison de la RPT à nouveau et du fait que la capacité financière des cantons n'est plus prise en considération pour effectuer ce calcul. Il est à relever qu'à la position 380.004, la participation des communes pour le fonds de l'emploi baisse de 15 à 14 francs. Dans cette Direction, la Direction de l'économie, il est prévu 24,76 équivalents plein temps nouveaux pour la Direction. Je relèverai pour terminer qu'à la position 331.001, il y a un million d'amortissement prévu pour le nouveau bâtiment de l'école des métiers et à la position 503.000, 14 millions d'investissements avec à la position 660.004 5 millions de subventions fédérales qui ont déjà été acquises selon l'ancienne loi et ainsi on remarque que le canton est bénéficiaire.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** La rapporteure a été très complète dans ses explications, alors je n'ai rien à ajouter pour l'instant.